

MOT DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

Toute l'équipe désire souhaiter à tous les lecteurs et lectrices de très Joyeuses Pâques. Bon congé!!!!



L'équipe syndicale

Saint-Isidore, le 18 mars 2024

Aux membres du SPSS

Objet : Élection à l'exécutif – poste particulier

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer officiellement l'élection de madame Ariane Bernard au poste particulier de vice-présidence nouvellement créé; elle est la seule à s'être portée volontaire. Voici son texte de présentation :

Bonjour,

Je désire poser ma candidature au poste particulier de vice-présidence de l'exécutif syndical du SPSS.

J'aime la vie syndicale et je m'y implique depuis longtemps. Je possède déjà des connaissances qui sont un atout pour l'équipe en place.

Étant la seule personne à m'être portée volontaire comme AGL, j'ai pu dès le début décembre, répondre aux questions des salariés et assister à un maximum de rencontres. J'ai constaté que l'équipe avait besoin de quelqu'un rapidement, donc je n'ai pas hésité à me lancer.

J'ai assisté à de nombreuses instances (CF-CFN, CG-CGN), diverses formations (assurances, informatique) et l'assemblée générale. Je me suis occupée de plusieurs dossiers (prêts d'urgence, dossiers membres).

J'apprends de nouvelles choses chaque jour et c'est motivant. Les défis sont grands, mais j'ai le goût d'apprendre, avec des mentors expérimentés.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.

Ariane Bernard

Je remercie madame Bernard pour l'intérêt qu'elle porte à notre organisation et je lui souhaite la meilleure de chances dans ses nouvelles fonctions.

Guylaine Gravel, présidente d'élection

Dans le cadre de la semaine de la relève syndicale, voici une invitation :

INFO-RETRAITE

Vous êtes cordialement invités à une soirée d'information en mode virtuel qui se tiendra :

Date : Mardi 16 avril 2024

Heure : De 18 h 45 à 20 h (en virtuel Teams)

Personne-ressource : Monsieur Martin Belhumeur, conseiller à la CSQ

Les sujets de la rencontre seront :

- Le RREGOP « Parce que la retraite ça se prépare ».
- Les rachats .
- La règle de la retraite progressive .
- Période de questions.



Il est nécessaire de vous inscrire le plus rapidement possible en utilisant le lien ci-dessous ou le code QR au plus tard le 9 avril 2024.

IMPORTANT : N'oubliez pas votre dernier relevé de participation de Retraite Québec (RRGOP) pour la tenue de l'évènement.

L'inscription est nécessaire sur le Microsoft Forms :

https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?prevorigin=shell&origin=NeoPortalPage&subpage=design&id=k5dcEoRHtEaYGoD-GP9NTBdR0_QXekVAhZK3yITVdapUNzY5UIVMMIBMSThGVFQ1SU84TVRaSlo1SC4u

Nous serons heureux de vous accueillir!

L'équipe syndicale

COUPURE DE PAIE – GRÈVE

21-22-23 novembre 2023 et
8-11-12-13-14 décembre 2023

Bonjour,

Si vous considérez avoir subi une coupure de paie injustifiée, pour l'une ou pour plusieurs journées de grève en novembre ou décembre 2023, vous devez nous le faire savoir. Nous avons déposé des griefs à ce sujet.

Voici les situations où IL NE DOIT PAS y avoir de coupures :

- **horaire régulier (journée ou demi-journée) dont le jour de grève est exclu;**
- congé de maternité, de paternité, d'adoption;
- congé sabbatique à traitement différé, si la grève a lieu durant le congé;
- congé sans traitement durant la journée de grève (journée déjà coupée, ne peut pas être coupée deux fois);
- retraite progressive, si journée de congé, ce jour-là (journée déjà coupée, ne peut pas être coupée deux fois);
- congé parental (aucune rémunération n'est versée par l'employeur, de toute façon);
- accident de travail, maladie professionnelle ou retrait préventif (CSST);
- invalidité avec assurance-salaire (si l'invalidité a débuté avant le débrayage et la personne présente un certificat médical);
- assurance-salaire de longue durée SSQ (aucune rémunération n'est versée par l'employeur);
- invalidité à la suite d'un accident d'automobile (SAAQ).

***** Si vous considérez la ou les coupures inexactes pour l'une des raisons énoncées ci-haut, vous devez remplir le formulaire Microsoft Forms :**

<https://forms.office.com/r/rw4t0qkYYE?origin=lprLink>



Vous devez aussi nous faire parvenir votre horaire (si celui-ci est nécessaire pour prouver la coupure) à : bureau@spsscsq.ca avant le 26 mai 2024.

***N.B. : Pour vos journées de vacances et de maladies, vérifiez vos banques.**

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous appeler au 418-228-1885.

L'équipe syndicale

La CSQ et les droits parentaux Une expertise unique à votre portée

*Soirée d'information en mode virtuel
Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
Jeudi 25 avril 2024 à 19 heures*

- Vous êtes enceinte?**
- Vous serez bientôt papa ?**
- Vous désirez adopter un enfant?**



Vous avez des droits prévus dans votre convention collective (droits parentaux), dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ainsi que dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (retrait préventif).

Madame Mélanie Michaud, conseillère en droits parentaux et RQAP à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), sera présente pour vous exposer les grandes lignes du RQAP et de votre convention collective et répondre à toutes vos questions, même à celles que vous ne pensiez pas avoir!

Pour vous inscrire à cette soirée d'information, voici le lien ainsi que le code QR :

<https://forms.office.com/r/JncEe7CjzL?origin=lprLink>



L'équipe syndicale